



A.A.P.P.M.A. "Les Amis de la Gaule"

CHARTRE DES AMIS DE LA GAULE

L'APN est une des activités de l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique sous tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.



OBJECTIF :

Véhiculer les valeurs de respect, de défense et de protection du milieu aquatique, de sa biodiversité et de son environnement.

Sensibiliser dès leur plus jeune âge les adhérents, à l'importance et à la fragilité de l'écosystème aquatique. Les initier à toutes les techniques de pêche en rivière et en plan d'eau, ainsi qu'aux montages de lignes, de mouches artificielles, de cuillers...

ADHESION :

L'inscription peut se faire uniquement pour les enfants à partir de 9 ans, ainsi qu'aux adultes. La carte de pêche est obligatoire doit être détenue et présentée en cas de contrôle. Vous pouvez vous la procurer par internet (www.cartedepêche.fr) en sélectionnant bien l'association Les Amis de la Gaule.

Chaque participant s'engage à respecter la réglementation de la pêche en vigueur sur le lieu de l'activité. Il doit notamment respecter les périodes et horaires de pêche, les espèces autorisées, les tailles minimales de capture, les quotas, ainsi que les techniques et modes de pêche autorisés.

Chaque adhérent acquiert un droit d'adhésion pour les sorties de septembre à septembre en s'acquittant d'un paiement de 50 €. (Tarif dégressif pour les familles avec plusieurs inscriptions 80 € pour deux, 110 € pour trois.) Pour finaliser l'inscription, les adhérents doivent obligatoirement remplir et signer la fiche d'inscription. Pour les mineurs, elle doit être complétée et signée par le ou les responsables légaux.

De plus, pour certaines sorties en sites privés, vous aurez à acquitter une participation mentionnée dans le mail reçu pour la sortie. L'association se réservant le droit d'annulation ou de modification (conditions météorologiques, effectif adhérents...)

Chaque adhérent s'engage à respecter les autres participants, les bénévoles, les propriétaires des lieux, les autres usagers des sites de pêche. Il est demandé à chacun d'adopter un comportement responsable, de ne laisser aucun déchet sur les lieux de pêche et de respecter la faune, la flore et les installations. Tout comportement dangereux, violent, irrespectueux ou incompatible avec les valeurs de l'association pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des activités, sans remboursement de l'adhésion.

FORMATION :

Une dizaine de sorties pratiques seront organisées chaque année, le dimanche ou samedi toute la journée ou la demi-journée. Pour la formation pratique quelques séances se dérouleront en salle, le dimanche matin de 9h30 à 11h30. A partir d'une brochure fournie par l'AAPPMA à consulter par les adhérents, nous développerons certains thèmes d'éducation à l'environnement, les nœuds de pêche, les différents montages, les rivières, le lancer...

RENDEZ-VOUS :

Les rendez-vous sont fixés directement dans le mail d'invitation. Il est impératif d'être à l'heure au rendez-vous.

MAILS :

Avant chaque sortie, le responsable de l'APN, vous en rappellera le lieu, ainsi que les modalités. MERCI de lui répondre « IMPERATIVEMENT » afin qu'il puisse compter et identifier les participants.

Attention : après 3 absences de réponse consécutives, vous ne recevrez plus les mails d'invitation, même si votre cotisation est à jour. Pensez à vérifier vos spams, les mails peuvent tomber dedans.

ASSURANCE :

Chaque adhérent doit disposer d'une assurance pour les accidents dont il pourrait être victime. Notre AAPPMA dispose d'une assurance de responsabilité civile, en cas d'accident mettant en cause sa responsabilité à l'égard des tiers.

TRANSPORT :

Dans un souci de sécurité et de convivialité, les mineurs restent sous la responsabilité de leur parent ou de l'adulte accompagnateur (parent, voisin, ami...) pendant toute la durée de l'activité. L'association et ses bénévoles organisent et encadrent l'activité de pêche, mais n'assurent pas la garde individuelle des mineurs. Le co-voiturage entre parents est évidemment permis, mais cela reste de la responsabilité de ceux-ci. Pas de prise en charge par l'APN des enfants de leur domicile au point de rendez-vous et vice-versa.

DROIT À L'IMAGE :

Des photographies ou des vidéos peuvent être réalisées lors des activités de l'association, notamment dans le cadre de la communication, de la promotion de l'association ou pour les réseaux sociaux.

L'utilisation de l'image des participants est soumise à leur autorisation préalable. Pour les adhérents mineurs, cette autorisation est donnée par le ou les représentants légaux. L'autorisation ou le refus d'autorisation doit être indiqué lors de l'inscription sur la fiche d'inscription.

SECURITE, DISCIPLINE :

En plan d'eau (Lac, Bord de mer, Rivière avec fond important), les jeunes enfants devront revêtir obligatoirement les gilets de sauvetage fournis par l'AAPPMA, dont ils ont la charge, et les animateurs s'entoureront du matériel dont ils disposent. Pour la discipline, si nos bénévoles sont aptes à se faire respecter, il est bien entendu que les parents ou accompagnateurs doivent exercer leur rôle dans ce domaine. Il est interdit de se baigner pendant les activités. Le respect des consignes données par les bénévoles est obligatoire. Toute information médicale importante ou allergie doit être signalée sur la fiche d'inscription.

EQUIPEMENT :

Le prêt de matériel est possible pour la durée de la sortie, il doit être utilisé avec soin et rendu à la fin de chaque sortie et ne doit en aucun cas être laissé au bord de l'eau. Que ce soit la boîte pour les appâts, la canne, l'hameçon, le plomb ou la cuillère. Toute perte ou détérioration résultant d'une utilisation inappropriée ou volontaire pourra faire l'objet d'une demande de remplacement ou de remboursement. Une fois que les élèves ont découvert le type de pêche qu'ils préfèrent, nous leur demandons de s'équiper avec le matériel nécessaire : hameçon, plomb, bouchon... Le matériel peut être acheté chez Megapeche ou à Décathlon Antibes.

En plus de ce matériel, prévoir suivant les conditions météorologiques et du lieu de pêche : casquette, lunettes de soleil, vêtements chauds, eau, imperméables, bottes, glacière et de quoi se changer en cas de chute dans l'eau. Bien entendu n'oubliez pas d'apporter de quoi vous restaurer (repas, boissons...)